



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 665-20

AVIS PUBLIC est par la présente donné par madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le règlement 665-20 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 665-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 289-90 AFIN DE MODIFIER LA PROCÉDURE D'ÉMISSION DE CONSTAT D'INFRACTION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 28^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.



Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 28^e jour du mois de janvier 2021.



Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière